

A large, abstract graphic of various colored leaves (blue, green, and light blue) scattered across the page, framing the central text.

OBSERVATOIRE 2013

DES SERVICES D'EAU POTABLE

d'Ille-et-Vilaine

INTRODUCTION

Objet de l'observatoire départemental de l'eau potable

Le SMG 35 a en charge l'animation d'un observatoire de l'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine.

Le présent document a vocation à dresser un état des lieux de l'eau potable à l'échelle du département.

Il décrit l'organisation, le patrimoine mais également les performances des systèmes de production et de

distribution d'eau potable.

Ce document est également une base de discussion sur les problématiques de l'eau dans le département.

Cette synthèse constitue une aide à la décision à la fois technique et financière, et permet notamment l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Contenu de l'observatoire

- ▮ *Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;*
- ▮ *Les données techniques sur :*
 - *les ressources en eau du département*
 - *les volumes d'eau mobilisés*
 - *la performance des réseaux ;*
- ▮ *La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;*
- ▮ *Les prix de l'eau observés sur le département.*



Données exploitées

Les données concernant l'exercice 2013 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG35.

Après un travail de collecte et de traitement d'information, ces données publiques sont ainsi publiées et exploi-

tées dans un souci de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens du département.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national <http://www.services.eaufrance.fr/base>.

SOMMAIRE



Introduction	2
Sommaire	4

L'organisation des services d'eau potable 6

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
Les compétences	8
Les modes de gestion des services d'eau potable	10
Taille des collectivités de l'eau potable	12
Collectivités urbaines et rurales	12

Les ressources en eau 14

Les prélèvements d'eau dans le département	14
Les échanges d'eau	16
La protection de la ressource	18
La qualité de l'eau	19

Les besoins en eau potable en 2013 20

La population desservie	20
Les volumes consommés	20

Zoom sur... l'évolution des besoins en eau potable 21

Historique de la consommation en eau potable	21
Estimation des besoins en eau potable à l'horizon 2030	22

Les performances des réseaux d'eau potable 24

Les performances du réseau départemental	24
Les performances des collectivités distributrices	26

Gestion patrimoniale et situation financière des collectivités 28

La connaissance et le renouvellement des réseaux	28
Les performances des collectivités distributrices	30

Le prix de l'eau potable 32

Que recouvre le prix de l'eau ?	32
Analyse des prix de l'eau potable sur le département	33



RETROUVEZ NOS CARTES INDIVIDUELLES EN FIN DE BROCHURE



L'organisation des services d'eau

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

En Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

51 collectivités distributrices

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux. Elles sont chargées de la distribution d'eau potable et, pour certaines, également de la production.

Qui adhèrent à

6 Syndicats Mixtes de Production (SMP)

qui ont pour principales missions :

- La production d'eau, notamment par les nouveaux équipements ▪
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur leur territoire ▪
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...) ▪

Qui adhèrent au

Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Cette mission se décline au travers :

▪ Des travaux pour l'alimentation en eau potable ▪

financement et assistance technique pour les travaux inscrits au schéma départemental, maîtrise d'ouvrage du projet de conduite interdépartementale l'Aqueduc Vilaine-Atlantique.

▪ De la protection des ressources en eau ▪

financement et assistance technique pour la mise en place et le suivi des périmètres de protection, financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau (actions « BV »).

▪ De l'animation de l'Observatoire de l'eau potable ▪

réalisation des RPQS des collectivités, synthèse annuelle, veille juridique, représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires, veille sur l'état quantitatif des ressources.

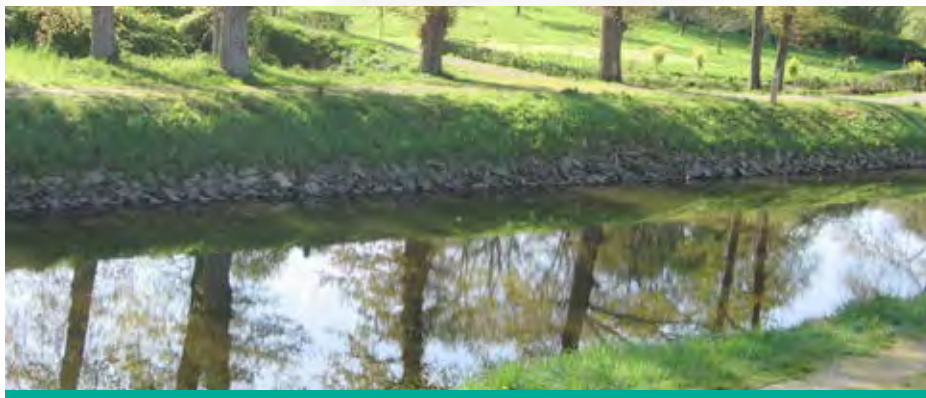


L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2013

potable



(...) L'organisation des services d'eau potable



Les compétences

L'organisation de l'eau potable du département est en constante évolution :

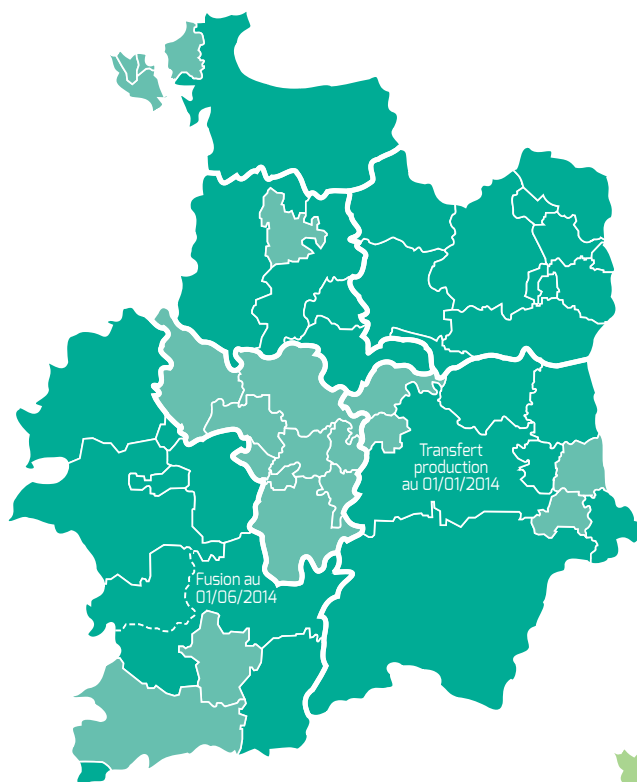
- **Certains syndicats intercommunaux ruraux fusionnent** (ex : fusion au 1er juin 2014 des syndicats intercommunaux des eaux des Bruyères et de Maure-Mernel).
- **Les Syndicats Mixtes de Production (SMP) affirment de plus en plus leur compétence « production »** : en 2013, la production propre des SMP représentait plus de 55% des volumes produits sur le département. Ce pourcentage va encore augmenter suite au transfert complet de la production aux SMP sur les territoires de la Côte d'Emeraude et du Bassin du Couesnon en 2014.
- La loi sur l'affirmation des métropoles (Loi MAPAM) impose **le transfert de la compétence « eau potable » (production et distribution) à Rennes Métropole**. Les collectivités du bassin rennais et de Rennes Métropole se sont organisées pour créer un syndicat unique, la collectivité Eau du Bassin Rennais, qui remplace le SMPBR et prend donc la compétence complète « eau potable » (production + distribution) dès le 1er janvier 2015.

A la compétence distribution est lié le prix de l'eau facturé à l'abonné : sur un territoire de distribution, on retrouve en général un prix unique de l'eau potable. Ainsi la collectivité Eau du Bassin rennais va tendre progressivement vers un tarif unique sur son territoire.



Les compétences des services d'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2013

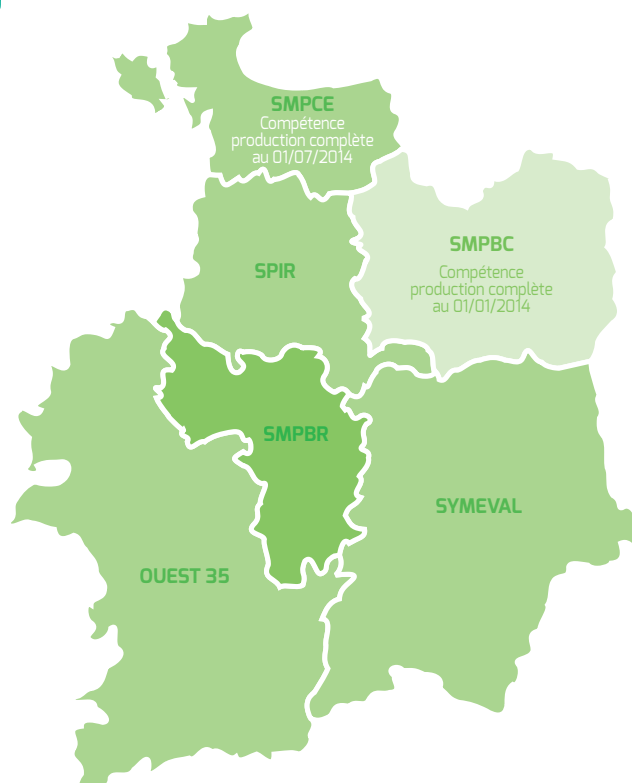
Collectivités de base



Les compétences distribution / production des services d'eau potable en 2013

-  Compétence distribution
-  Compétence production et distribution

Syndicats Mixtes de Production



Les compétences en 2013

-  Compétence production partielle
-  Compétence production complète
-  Compétence transport

0 10 20km

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2014

(...) L'organisation des services d'eau potable

Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

LA RÉGIE

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés.

Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et risques de la régie.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

Dans ce mode de gestion, la collectivité est propriétaire des ouvrages de production et de distribution.

Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service : personnel, achats et fournitures d'exploitation, entretien et renouvellement des équipements.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de distribution et de production de l'eau potable.

La durée moyenne des contrats de délégation est de 12 ans.

La Délégation de Service Public est le mode de gestion le plus répandu sur le département (90 % des abonnés desservis).

En 2013, des régies, avec ou sans prestation de services, étaient en place à Saint-Lunaire, Saint-Malo, Fougères et le SMPBC (+ un secteur du SYMEVAL à partir de 2014).

Le SMPBR et la Ville de Rennes ont créé la Société Publique Locale « Eaux du Bassin rennais », à laquelle sera confiée l'exploitation de leurs services d'eau potable (production et distribution) à partir de 2015.

Le SIE du Coglais va être géré en régie à partir de 2015.

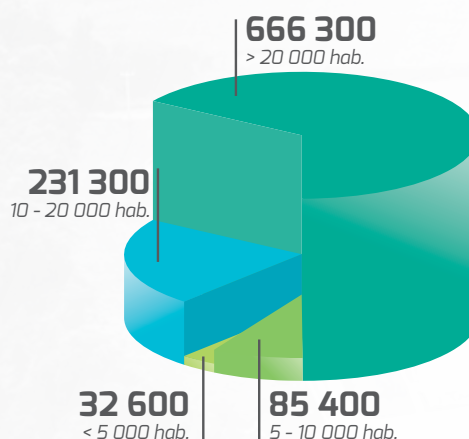
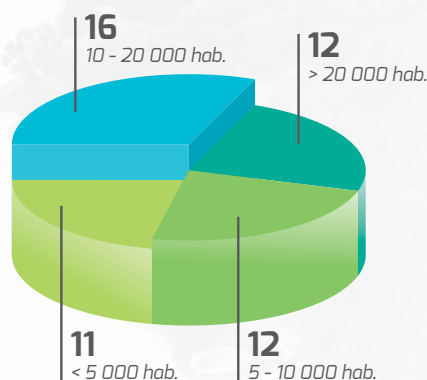


Taille des collectivités de l'eau potable

- Plus de 60 % des habitants sont desservis par un syndicat intercommunal.
- Environ la moitié des collectivités distributrices comptent moins de 10 000 habitants.
- Environ 65 % des habitants sont desservis par une collectivité de l'eau comptant plus de 20 000 habitants.

POPULATION DESSERVIE SELON LA TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ

NOMBRE DE COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

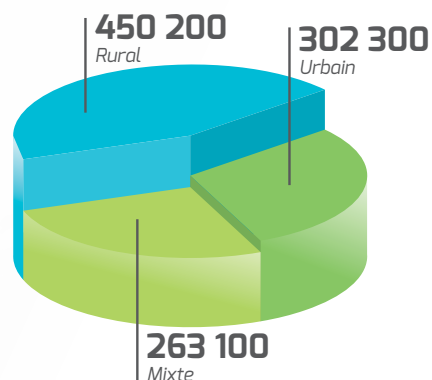


Collectivités urbaines et rurales

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ile-et-Vilaine :

- Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)

POPULATION PAR GROUPE

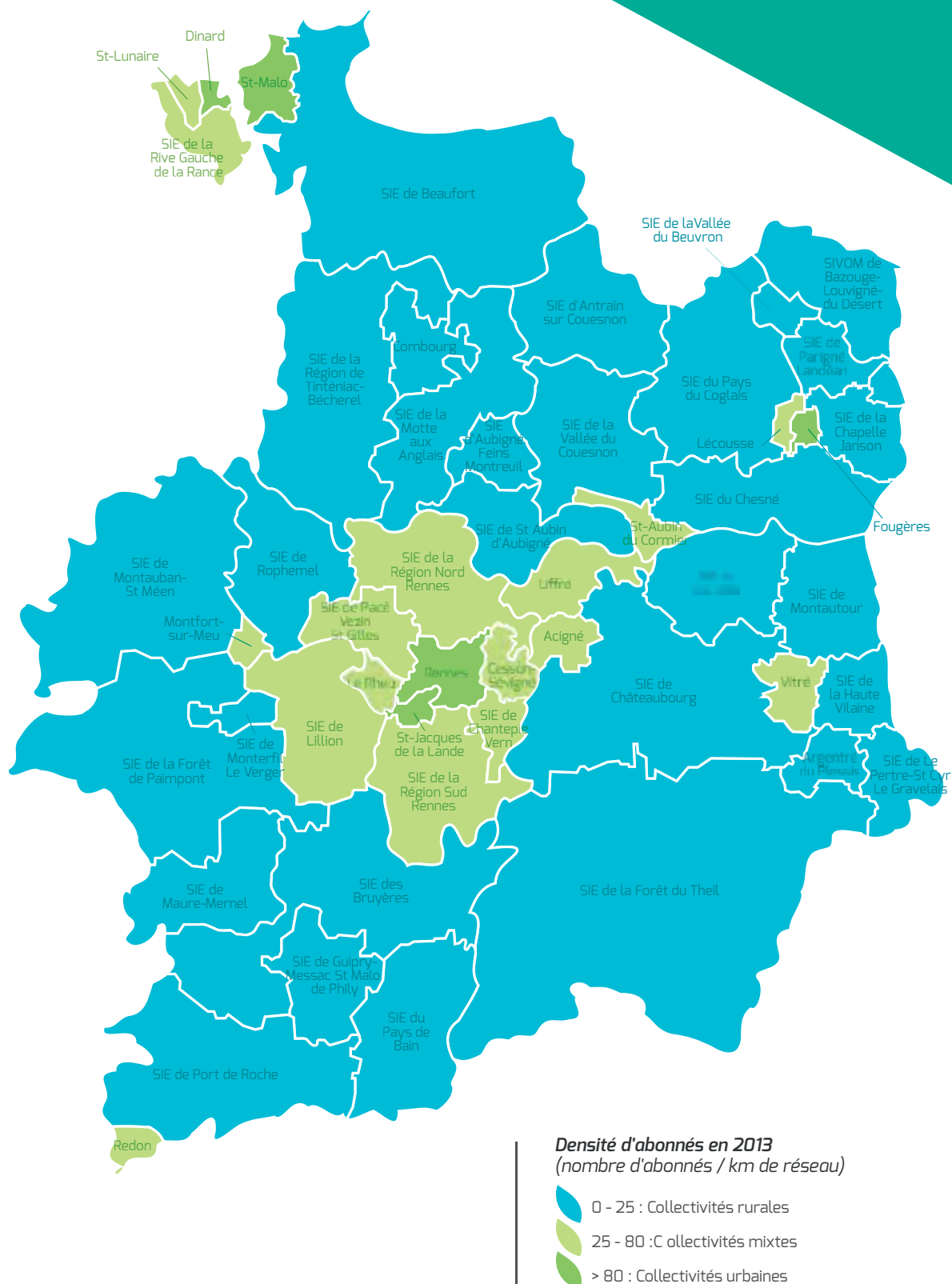


La densité d'abonnés moyenne sur le département : **26 abonnés/km de réseau**

Les collectivités rurales représentent 70 % des collectivités distributrices et desservent 45 % de la population d'Ile-et-Vilaine.



La densité d'abonnés par service d'eau potable en Ile-et-Vilaine en 2013



Les ressources en eau

Les prélèvements d'eau dans le département

Données : unités de captages : prises d'eau superficielles ou prélèvements souterrains regroupés dans un même périmètre de protection.

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 56 900 000 m³ dans le milieu naturel, dont :

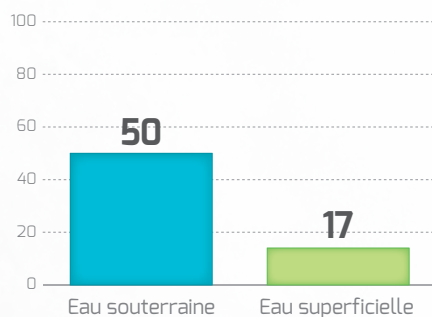
- 43 % sur le bassin versant de la Vilaine,
- 27 % sur le BV du Couesnon,
- 21 % sur le BV de la Rance.

- 67 unités de captages exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.

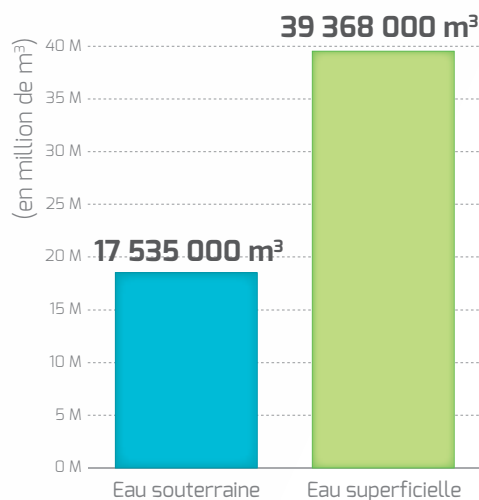
- 69 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 31 % d'origine souterraine (forages, puits, drains)

- 60 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.

NOMBRE D'UNITÉS DE CAPTAGES

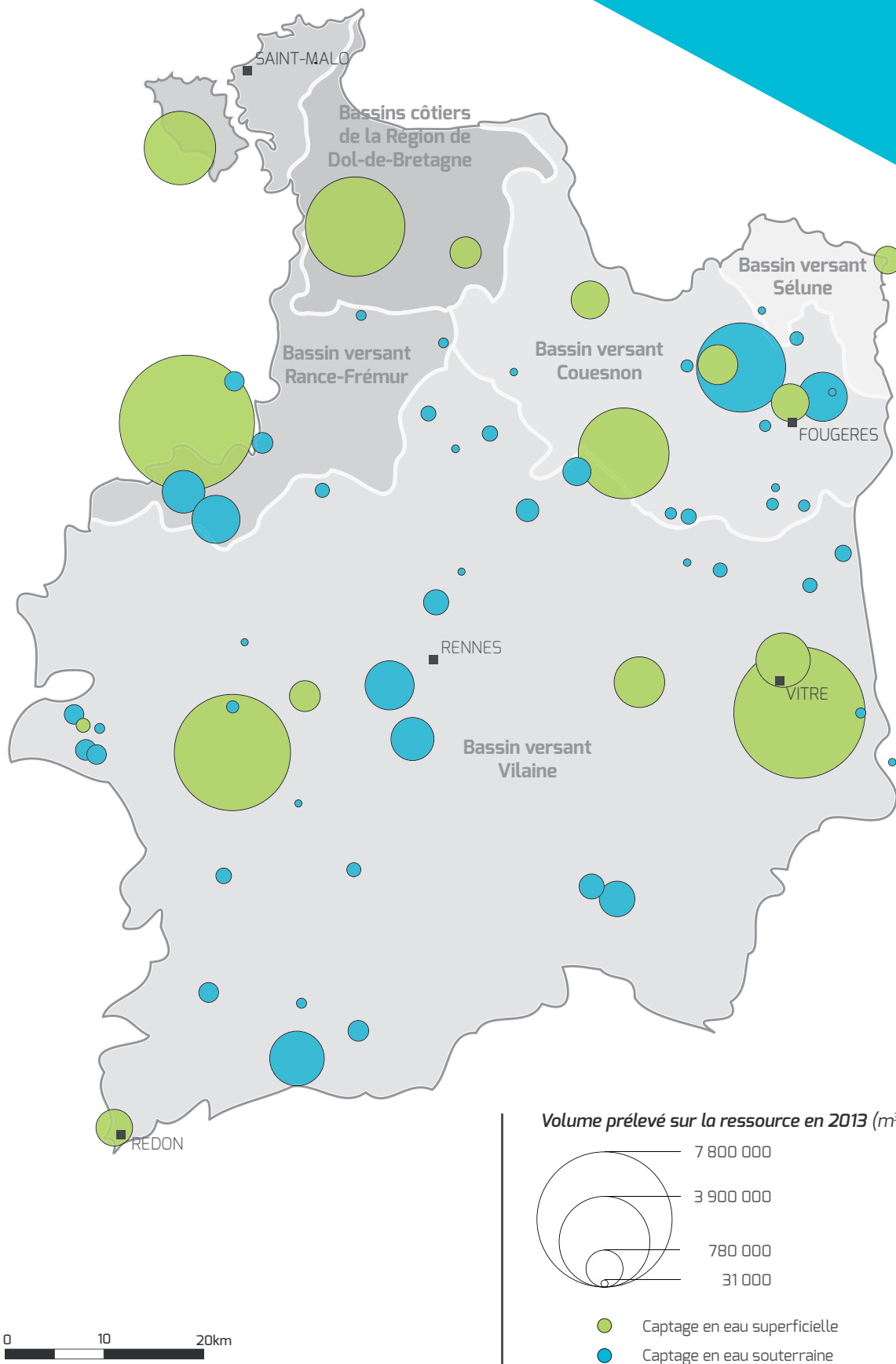


VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2013



Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent **70 % des volumes prélevés sur le département** (contre 1/3 à l'échelle nationale).

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ile-et-Vilaine en 2013



Les échanges d'eau

LES ÉCHANGES D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables. L'eau potable est vendue en gros entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

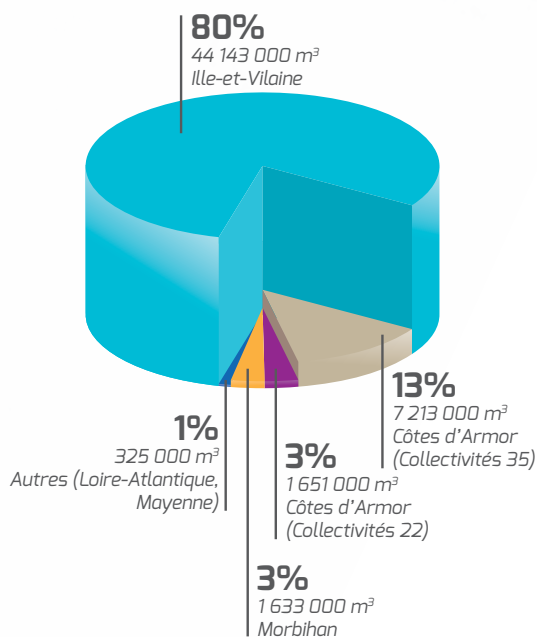
Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production). 2013 a été marquée par la mise en service de la canalisation Rennes-Chateaubourg, permettant les échanges d'eau entre le SMPBR et le SYMEVAL.

LES ÉCHANGES D'EAU HORS DÉPARTEMENT

Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (Institution d'Aménagement de la Vilaine) et les Côtes d'Armor.

Globalement, en 2013, les volumes distribués en Ile-et-Vilaine proviennent des origines suivantes :

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE

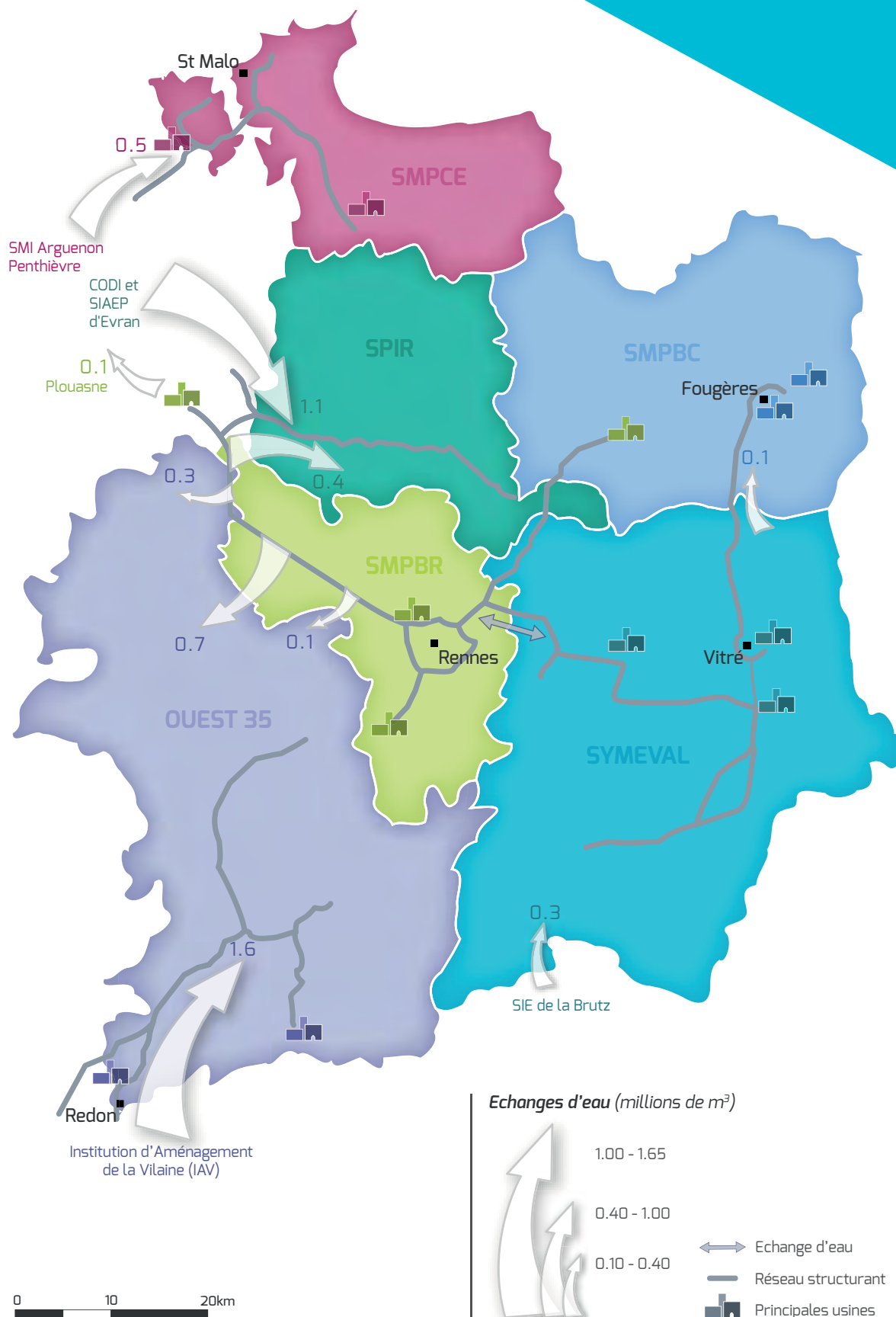


80% de l'eau potable distribuée en Ile-et-Vilaine est produite sur le département.

L'Ile-et-Vilaine n'exporte quasiment pas d'eau potable.

L'Ile-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2013, seuls 177 000 m³ d'eau ont été exportés (principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant au SMPBR mais localisée en Côtes d'Armor).

Principaux échanges d'eau potable en Ile-et-Vilaine en 2013



La protection de la ressource

MISE EN PLACE ET ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

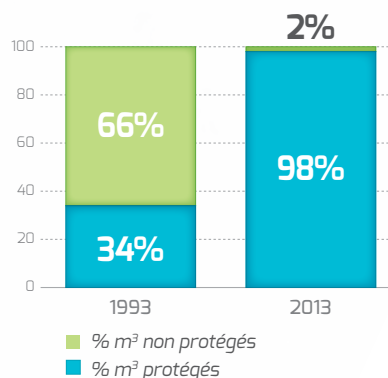
La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, n'est généralement efficace que par la mise en place d'actions sur l'ensemble des bassins versants.

Pour mettre en place un périmètre de protection, une procédure technique et administrative aboutit à la signature d'un arrêté préfectoral, déclarant d'utilité publique la protection du captage. Il institue des prescriptions plus ou moins contraignantes suivant les secteurs pour l'ensemble des usagers (agriculteurs, particuliers, collectivités...).

En 2013, sur les 73 unités de captages du département :

- 69 sont dotés d'un périmètre de protection, dont 8 sont en cours d'actualisation
- 1 nouveau arrêté préfectoral de protection a été signé en 2013 (captages de Chartres-de-Bretagne et Bruz).

- 2 captages sont non officiellement protégés par un arrêté préfectoral (procédure en cours, aboutie en 2014 pour l'un d'entre eux)
- 1 nouveau captage est en projet (Plesder)



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

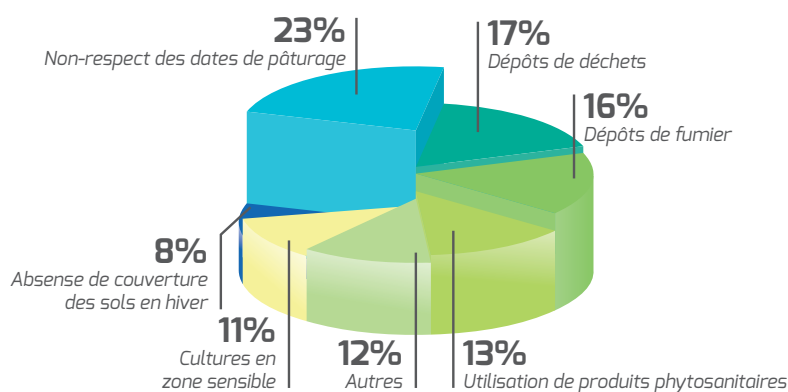
Le SMG35 assiste depuis 2010 les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète la surveillance et le contrôle réalisés par les services de l'Etat.

En 2013, 98 % de l'eau produite provient de captages disposant de périmètres de protection déclarés d'utilité publique.

● Suivi des périmètres de protection en 2013 par le SMG35 :

- 58 captages suivis
- 61 suivis réalisés en 2013 (236 depuis 2010)
- 163 infractions constatées (679 depuis 2010)

● Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :



● Le nombre moyen d'infractions par suivi est passé de 4 en 2010 à 2,2 en 2012 et 2,7 en 2013 (hausse entre 2012 et 2013 liée à l'intégration de nouveaux périmètres).

La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

A ces analyses du contrôle sanitaire s'ajoutent les analyses d'autocontrôle réalisées par l'exploitant.

A l'échelle du département :

- En 2013, sur **4 430 analyses bactériologiques et physico-chimiques** réalisées par l'ARS.
- En 2013, **99 % des analyses de l'ARS se sont révélées conformes** aux limites réglementaires.
- Sur le 1 % non conforme, les paramètres déclassants sont :
 - Le nickel : il provient du contexte géologique de certains captages.
 - Le plomb : originaire de certaines vieilles canalisations.
- Les bromates et les THM : des sous-produits du traitement de l'eau



- Les pesticides : principalement l'AMPA qui est une molécule issue de la dégradation du glyphosate, et le métaldéhyde (pesticide anti-limaces).

Les besoins en eau potable en 2013

La population desservie

Données : données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2014 – date de référence statistique : 1er janvier 2011.

Population totale desservie en 2013 :
1 015 600 Habitants

Le nombre d'abonnés en 2013 sur
le département : **463 800 Abonnés**

Les volumes consommés

LA CONSOMMATION TOTALE

La consommation totale sur le département en 2013 : **47 500 000 m³/an**

LA CONSOMMATION PAR HABITANT

Données : la consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

La consommation domestique a été estimée depuis 2006 sur la base de la tranche basse de consommations (en général < 200 m³/an).

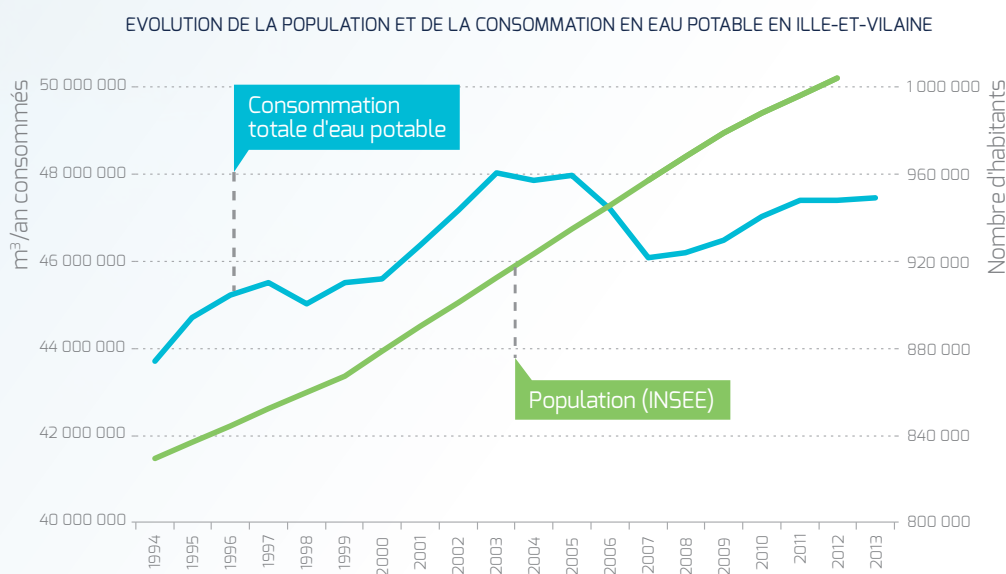
Consommation totale par habitant :
46,7 m³/habitant/an soit 128 L/habitant/jour

Consommation domestique estimée par habitant :
± 33 m³/habitant/an soit ± 90 L/habitant/jour

Zoom sur... l'évolution des besoins en eau potable

Historique de la consommation en eau potable

ÉVOLUTION SUR LES 20 DERNIÈRES ANNÉES



On constate :

- Une hausse quasi-continue de la demande en eau potable avec une anomalie entre 2002-2006 (sans doute à relier aux épisodes de sécheresse 2003-2005)
- Une baisse de la consommation unitaire : La consommation totale d'eau

potable augmente moins rapidement que la population. Toutefois, la consommation totale intègre différents types de consommations : consommation domestique, industriels, agriculteurs, services publics. Une analyse plus précise est donc nécessaire.

(...) Zoom sur... l'évolution des besoins en eau potable

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR TRANCHE

Les données disponibles sont plus complètes et fiables sur la période 2006-2012. On peut notamment distinguer :

- Les consommations inférieures à 200 m³/an, assimilables aux consommations domestiques.
- Les consommations intermédiaires (200 - 6 000 m³/an), qui comprennent notamment de nombreux agriculteurs, artisans, etc).
- Les consommations supérieures à 6 000 m³/an qui comprennent essentiellement des industriels et des services publics (hôpitaux, communes...)

L'analyse des données disponibles montre :

- Une part des consommations domestiques s'élevant à environ 70 % de la consommation totale.
- **Une légère baisse des consommations domestiques par habitant** : - 0,7 % par an entre 2007 et 2010.
- **Un maintien des consommations non domestiques depuis 2007**, après une forte baisse entre 2006 et 2007.

Estimation des besoins en eau potable à l'horizon 2030

Afin de mettre à jour le schéma départemental d'alimentation en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (cf carte volante en fin de document), le SMG35 a évalué les besoins en eau potable à l'horizon 2030 sur la base des hypothèses suivantes :

- La poursuite de la **baisse de la consommation domestique** d'eau potable par habitant observée sur les dernières années : de -5 % à -10 % entre 2010 et 2030.
- Une **évolution de la population** totale de l'Ille-et-Vilaine conforme aux projections de l'INSEE* : de +14 % à +23 % de population entre 2010 et 2030.
- Des évolutions de populations par secteur cohérentes avec les tendances récentes et les projections départementales de l'INSEE.
- Le **maintien des consommations non domestiques** à leur niveau actuel.
- Un **maintien du rendement** actuel des réseaux (~84 %).

Les besoins en eau potable sur le département d'Ille-et-Vilaine devraient augmenter de 3 à 14 % entre 2010 et 2030, avec des variations fortes d'un secteur à l'autre.

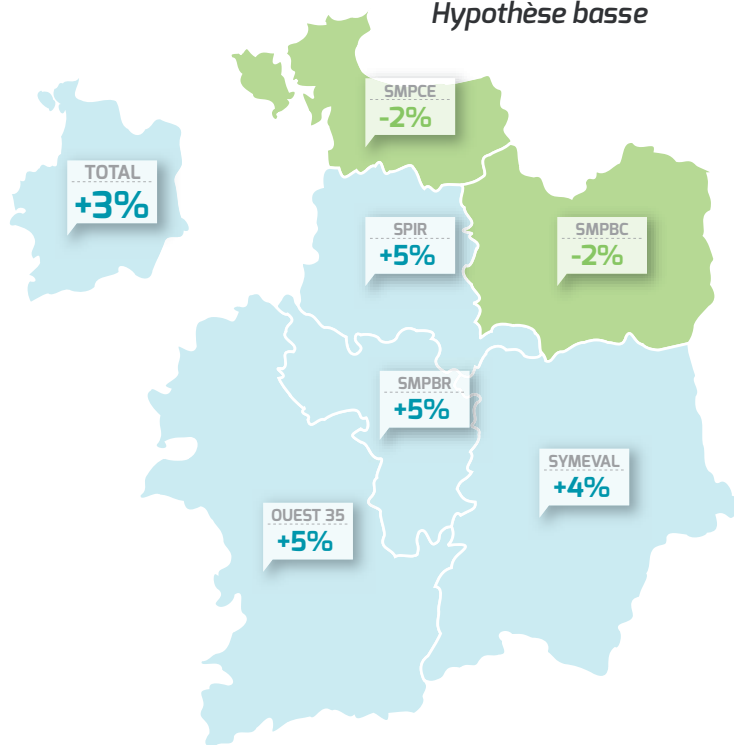
Au-delà des besoins moyens en eau potable, l'alimentation de chaque secteur doit être étudiée au regard :

- Des besoins de pointe évalués en fonction du type de territoire (secteur touristique, activités industrielles...),
- Des ressources en eau disponibles, notamment en période d'étiage (bilan besoins-ressources).

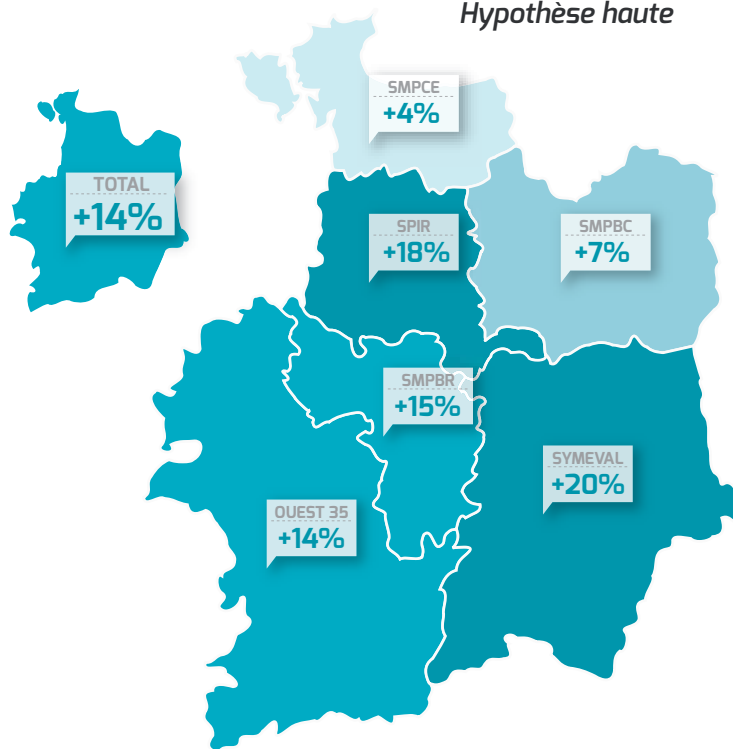
* Projections démographiques à l'horizon 2040 en Bretagne
Une croissance forte, un vieillissement inéluctable (Octant Analyse n° 10, INSEE) Frédérique Deschamps-Collet

Evolution attendue de la consommation en eau potable entre 2010 et 2030

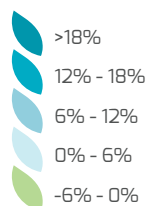
Hypothèse basse



Hypothèse haute



Evolution attendue de la consommation en eau potable entre 2010 et 2030



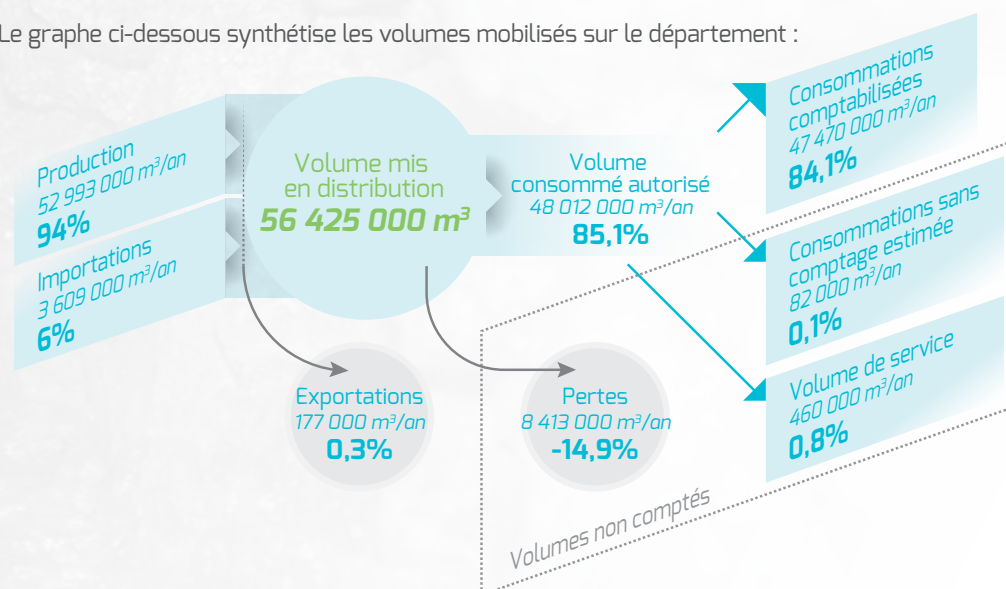
0 10 20km

Source : IGN BD Cartho réalisation SMG 35 2014

Les performances des réseaux d'e

Les performances du réseau départemental

Le graphe ci-dessous synthétise les volumes mobilisés sur le département :



Les consommations sans comptage correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie. Les volumes de service correspondent aux

besoins liés aux vidanges, purges, lavages de réservoir.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit plusieurs indicateurs de performance des réseaux.

Le rendement (définition RPQS) des réseaux du département en 2013 : **85,1 %**

Le rendement primaire des réseaux du département en 2013 : **84,1 %**

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX DU DÉPARTEMENT

Pour la performance des réseaux, on distingue 2 types de rendement :

Le rendement RPQS, défini par (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations). C'est l'indicateur retenu dans les RPQS

Le rendement primaire, défini par (V consommé comptabilisé / (V produit + V importé - V exporté)). Cet indicateur (non demandé dans le cadre des RPQS) est plus robuste et permet de mieux prendre en compte la réalité des réseaux pour les collectivités exportatrices. De plus, il est disponible sur un historique plus long.

Le rendement RPQS des réseaux d'Ille-et-Vilaine (85%) est meilleur que la moyenne nationale (76% en moyenne).

Ce rendement moyen est l'un des meilleurs au niveau national.

L'évolution des performances des réseaux ne présente pas de tendance claire sur les dernières années. Leur maintien (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera d'importants travaux de renouvellement des réseaux.

LES INDICES LINÉAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTÉS

Données : Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements, disponible depuis 2012 (indicateur RPQS)

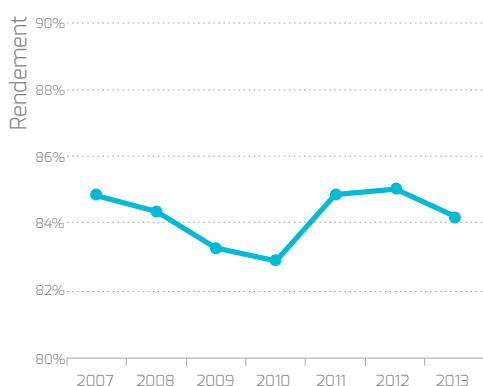
Données : Indice linéaire des volumes non comptés = (Volumes mis en distribution - Volume consommé facturé) / longueur du réseau hors branchement. Cet indicateur (non demandé dans le cadre des RPQS) est plus robuste et permet de mieux prendre en compte la réalité des réseaux pour les collectivités exportatrices. De plus, il est disponible sur un historique plus long.

L'Indice Linéaire de Pertes est un indicateur de performance des réseaux plus pertinent, notamment pour les collectivités exportatrices.

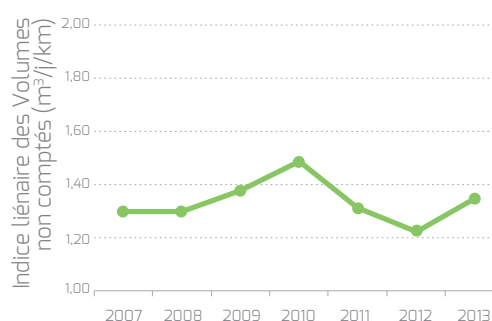
L'indice Linéaire de Pertes sur le département en 2013 : $1,27 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$

L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés sur le département en 2013 : $1,36 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$

ÉVOLUTION DU RENDEMENT BRUT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

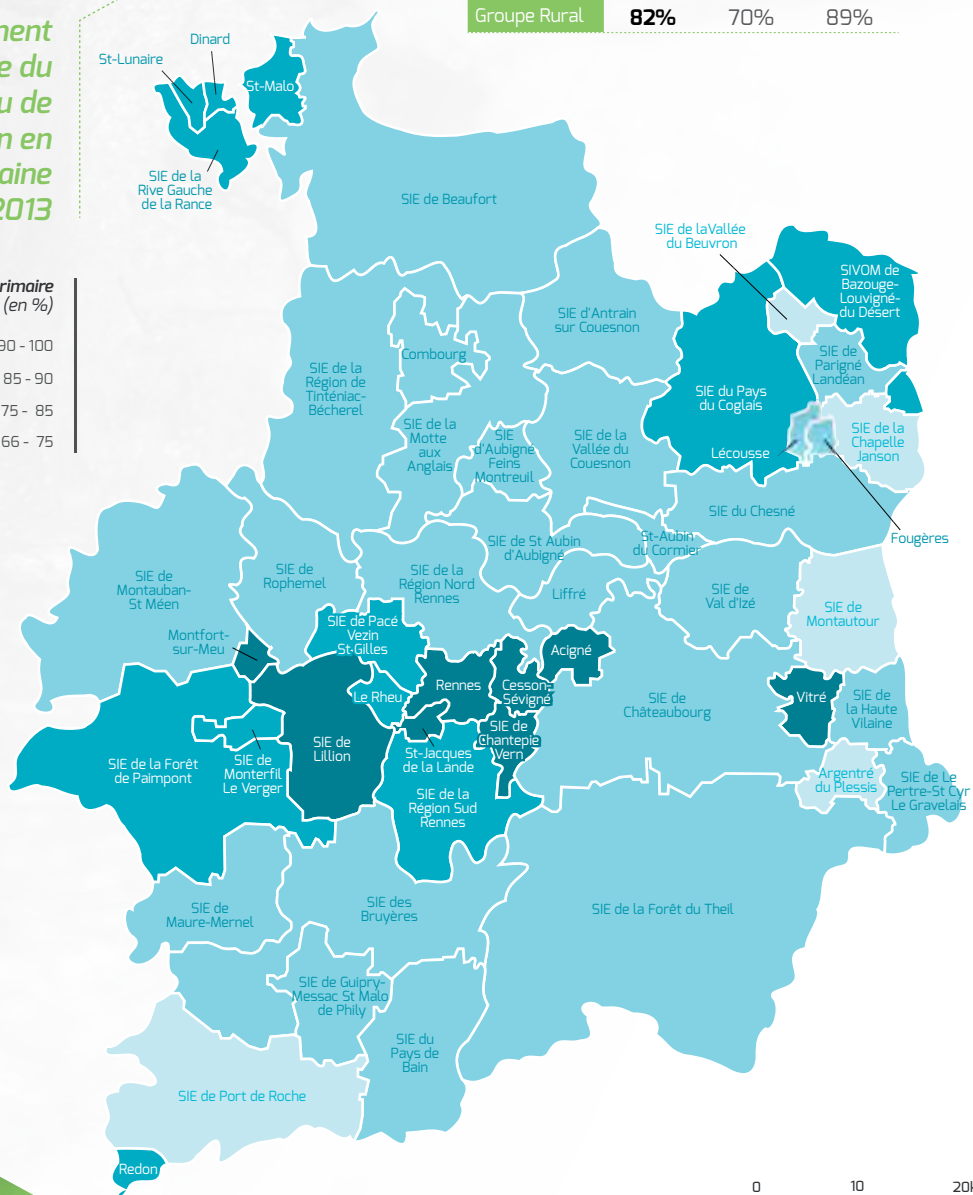


Les performances des collectivités distributrices

RENDEMENT DES RÉSEAUX (DÉFINITION RPQS)

	Valeur médiane	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	92%	86%	93%
Groupe Mixte	90%	80%	98%
Groupe Rural	82%	70%	89%

**Rendement
primaire du
réseau de
distribution en
Ille-et-Vilaine
en 2013**



Gestion patrimoniale et situation financière des collectivités

La connaissance et le renouvellement des réseaux

LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Le département compte :



LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Données : Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

Taux de renouvellement des réseaux sur le département : **0,79%/an**

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

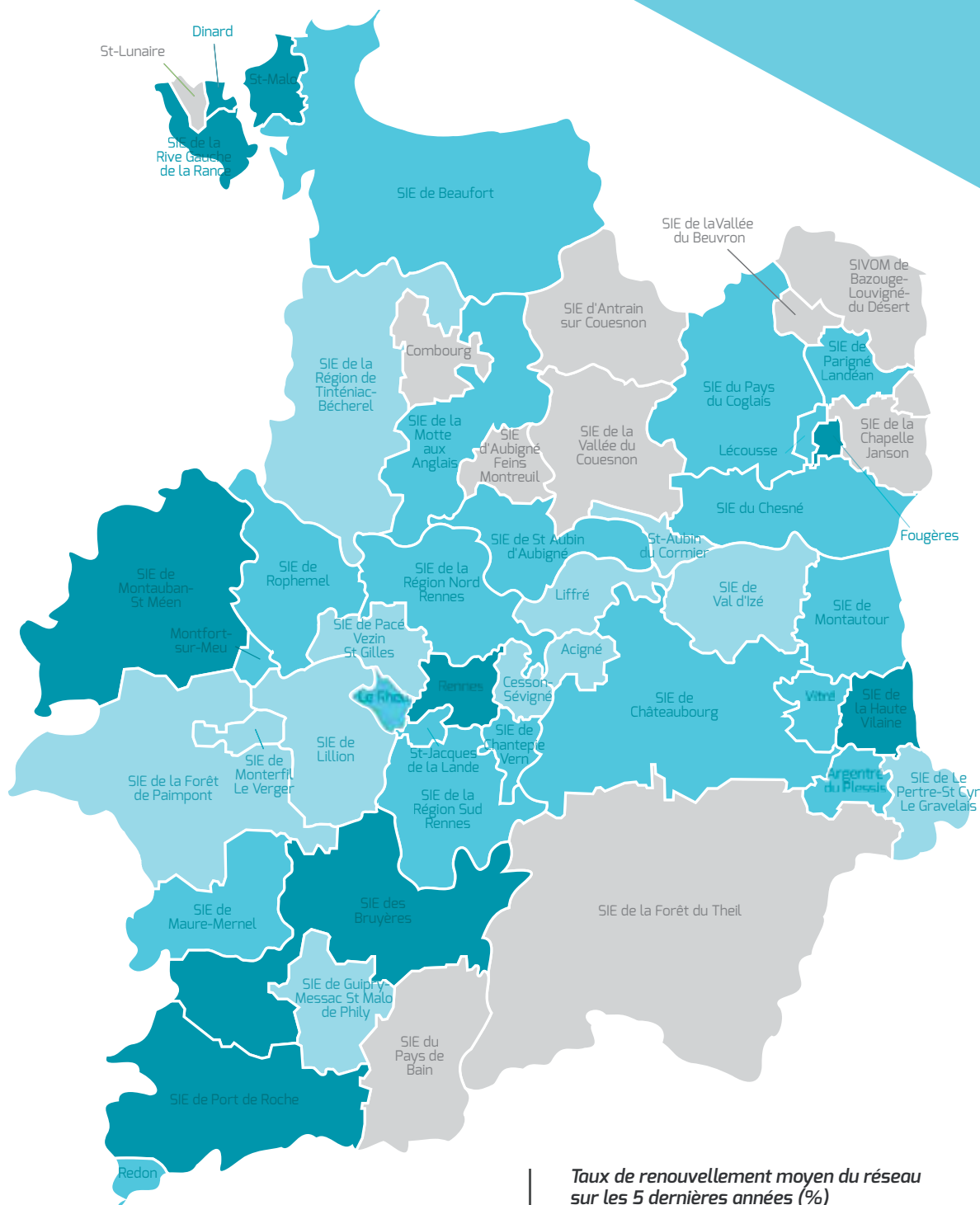
Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Taux de renouvellement	0,65%	0,08%	2,89%

Les taux de renouvellement extrêmement variables dépendent de l'âge des canalisations en place mais aussi de l'effort de renouvellement porté par les collectivités distributrices.

Au regard de la durée de vie attendue des conduites (entre 50 et 100 ans), le taux de renouvellement global à l'échelle du département devra nécessairement augmenter dans les années à venir pour assurer le maintien de l'état et des performances du réseau.

Le renouvellement des réseaux dans les années à venir est incontournable et il représente un enjeu financier majeur, notamment pour les collectivités où les premiers travaux d'adduction en eau potable se sont concentrés sur une période assez courte (années 60-70).

Renouvellement moyen du réseau en Ille-et-Vilaine en 2013



La gestion financière des collectivités

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements est la constatation comptable d'un amoindrissement irréversible de valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique ou de toute autre cause.

Les dotations aux amortissements sont

indispensables pour pouvoir équilibrer les investissements des collectivités (essentiellement le renouvellement des réseaux pour les collectivités distributrices). Elles sont prélevées sur le budget de fonctionnement.

Donnée : Cet indicateur est disponible en 2013 sur 48 collectivités représentant 93% du linéaire de réseaux. Il n'est pas calculé pour Rennes (renouvellement réalisé par le délégataire)

Montant total des dotations aux amortissements sur le département :

12 666 000 €/an soit 750 €/an/km de réseau

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dotation aux Amortissements (€/km de réseau)	609 €	195 €	3 533 €

Les valeurs élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par la présence d'un patrimoine particulier (usines de traitement, réservoirs...). Les valeurs les plus faibles témoignent par contre d'une sous-évaluation du patrimoine et des besoins en renouvellement.

Dans les collectivités où les dotations aux amortissements sont les plus faibles, le renouvellement des réseaux dans les années à venir se traduira par une augmentation des dépenses et donc du prix de l'eau.

On n'observe pas de différence significative entre collectivités urbaines et rurales sur cet indicateur.

L'ÉTAT DE LA DETTE

*L'encours total de la dette des services
d'eau potable (hors SMP) :*

27 527 000 € soit 59 €/abonné

Données : Cet indicateur est disponible sur 49 collectivités, desservant 97% de la population du département.



La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dettes par abonné	64 €	0 €	655 €

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	11 €
Groupe Mixte	57 €
Groupe Rural	92 €

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important.

Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.

Le prix de l'eau potable

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable (actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE D'EAU

Sur la facture d'eau, on distingue 4 rubriques :

- La part pour la collectivité fixée par délibération chaque année (part fixe + part proportionnelle à la consommation), destinée à financer les investissements nécessaires ;
 - En cas de délégation de service public, la part pour le délégataire, fixée par les modalités du contrat d'affermage (part fixe + part proportionnelle à la consommation), destinée à l'exploitation du service
 - Les taxes et redevances :
 - La redevance pour le prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'Eau)
 - La redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)
 - Le financement du fonds départemental de concours du SMG35
 - La TVA
- Par ailleurs, la facture d'eau intègre également les coûts liés à l'assainissement des eaux usées (variables selon le type d'assainissement : collectif ou individuel), non décrits dans ce document.

Analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Données : Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

Le prix moyen de l'eau potable pour les abonnés d'Ille-et-Vilaine au 01/01/2014 est de 2,46 €/m³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

Cette valeur est en diminution de 1,2 % par rapport au prix moyen au 01/01/2013.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix sur l'Ille-et-Vilaine :

	Moyenne pondérée	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	2,08	2,00	2,22
Groupe Mixte	2,30	1,56	2,64
Groupe Rural	2,83	2,14	3,38

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 36% par rapport aux collectivités urbaines).

Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

▮ **Les caractéristiques techniques du service d'eau potable :**
présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;

▮ **Le fonctionnement et l'histoire des collectivités :**
effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation

Des réflexions sont actuellement en cours afin de limiter, à terme, les écarts de prix entre les collectivités.

Prix de l'eau par service d'eau potable en Ile-et-Vilaine au 01/01/2014

(...) Gestion patrimoniale et situation financière des collectivités



Prix de l'eau hors assainissement (€/m³)
(TTC et redevances comprises)

- 3,00 > 3,40
- 2,60 > 3,00
- 2,20 > 2,60
- 1,56 > 2,20

0 10 20km

Source : IGN BD Cartho réalisation SMG 35 2014



Vous trouverez
ci-joint l'ensemble
des cartes
représentatives
de 2013



Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement
en eau potable de l'Ille-et-Vilaine

2 D, allée Jacques Frimot • 35000 RENNES

Tél. 02 99 85 50 69 • Fax 02 99 85 52 35 • contact@smg35.fr

 www.smg35.fr



smg35
L'eau solidaire

